

Petits élevages de volailles

Conseils sur les bonnes pratiques et la biosécurité

Afin d'élever des poulets ou des dindons en santé, nous devons leur offrir un environnement confortable qui respecte le bien-être des animaux. C'est pourquoi l'élevage de volailles à petite échelle demande des connaissances sur les bonnes pratiques à la ferme. Ce document vise à vous accompagner en vous fournissant des informations et des liens utiles sur les bonnes pratiques d'élevage et la biosécurité.

Au Québec, nous vous rappelons qu'un éleveur-citoyen **ne peut élever plus de 300 poulets et plus de 25 dindons par année.**

Bonnes pratiques d'élevage et biosécurité

Afin de garder les poulets et les dindons en santé, voici des conseils sur les bonnes pratiques d'élevage que vous trouverez dans le *Guide d'élevage de volaille de bassecour* de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) à l'adresse :

http://www.eqcma.ca/uploads/files/Guide_Elevage_final_correction2020.pdf. Les pages 22 à 25 vous renseignent sur les mesures de biosécurité à la ferme. Vous trouverez également une version sommaire de ce document à l'adresse <http://www.eqcma.ca/elevage-de-basse-cour/introduction>.

En résumé, nous vous recommandons les mesures de biosécurité suivantes:

- ✓ Changer de bottes en entrant dans le poulailler, **afin d'éviter de rentrer des fientes d'oiseaux sauvages;**
- ✓ Lavez vos mains ou utilisez un désinfectant à mains en entrant dans le poulailler;
- ✓ Portez vos vêtements de travail uniquement sur votre ferme;
- ✓ Minimiser l'accès au poulailler aux visiteurs;
- ✓ Si les volailles ont accès à l'extérieur, l'espace doit être clôturé;
- ✓ Évitez la proximité entre les oiseaux sauvages et vos volailles;
- ✓ Gardez la moulée dans un contenant fermé, à l'abri des rongeurs;
- ✓ Appliquez un programme efficace de contrôle de la vermine;
- ✓ Disposez rapidement des animaux morts.

Grippe aviaire et période de migration (printemps et en automne)



En période de migration, le risque de transmission de maladies aux volailles domestiques est plus élevé, et se fait principalement par les fientes d'oiseaux sauvages et migrateurs. C'est pour cette raison qu'il est si important de changer de bottes en entrant dans le poulailler.

Les oiseaux sauvages et migrateurs peuvent être porteurs de maladies, dont la grippe aviaire qui est une maladie à déclaration obligatoire au Canada, et les transmettre à vos volailles. Le site des Producteurs de poulets du Canada fournit des informations détaillées sur cette maladie contagieuse <https://www.producteursdepoulet.ca/influenza-aviaire/>.

Autres liens utiles







- Site des Éleveurs de volailles du Québec <https://volaillesduquebec.qc.ca/produire-sans-quota/> où vous trouverez notamment la liste des abattoirs provinciaux et fédéraux pour les petits élevages.
- Site du MAPAQ intitulé *Petits élevages d'oiseaux*, qui renseigne sur la transmission et les signes cliniques des maladies, les recommandations en biosécurité et une foule de liens pratiques pour les éleveurs <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/maladies/RAIZO/reseauaviarie/Pages/Petits-Elevages-Oiseaux.aspx>.
- Liste des vétérinaires pour les oiseaux de bassecour https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Santeanimale/Reseauaviarie/Liste_veterinaires_soutien_basse-cour.pdf.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Mme Karine Banning, inspectrice aux EVQ, à l'adresse courriel inspectionsevq@upa.qc.ca.

GRIPPE AVIAIRE  
(influenza aviaire IA)

Attention

N'oubliez pas :

-  De **changer de chaussures** en entrant dans le poulailler
-  De porter vos **vêtements de travail uniquement** sur votre ferme
-  De **laver et désinfecter** les équipements introduits dans le poulailler
-  D'**éviter la proximité** entre les oiseaux sauvages et vos volailles
-  D'**appliquer un programme de contrôle efficace** de la **vermine**
-  D'**éviter l'accès** au poulailler du **personnel non essentiel**